



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT

du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Dole

MAIRIE DE DOLE

Délégation de fonctions à Monsieur Alexandre DOUZENEL, 4^{ème} adjoint, en charge de la culture, de l'événementiel, et du numérique.

2026-0415

Le Maire de la Ville de Dole,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18 ;

VU la délibération n°DCM-2026-005 du 20 mars 2026 dans laquelle Monsieur Alexandre DOUZENEL a été désigné en qualité de 4^{ème} adjoint au Maire ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de fonctions est donnée à Monsieur Alexandre DOUZENEL, 4^{ème} adjoint, en charge de la culture, de l'événementiel, et du numérique, pour prendre tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux domaines suivants :

- Politiques d'animation et événementiel de la Ville (relations avec le Comité des fêtes, animations d'été, de Noël, événementiel tel que Cirque et Fanfares, Fête de la Musique,...),
- Innovation et numérique,
- Ecole des beaux-arts,
- Relation avec les associations culturelles,
- Projets liés aux pratiques amateurs,
- Gestion du fonctionnement du théâtre municipal et des bâtiments culturels.

La présente délégation emporte l'engagement et l'exécution des dépenses attachées aux domaines spécifiques ci-dessus, dans la limite de 10 000 € HT.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Copie en sera adressée à :

- * Sous-préfecture de Dole,
- * Service de Gestion Comptable de Dole,
- * Monsieur Alexandre DOUZENEL,
- * Services concernés.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à Dole, le 31 mars 2026

Le Maire,
Jean-Baptiste GAGNOUX

